

Les SCOP, des entreprises performantes et pérennes



Comme chaque année, plusieurs Sociétés Coopératives fêtent un anniversaire important de leur histoire. Vingt ou trente ans d'existence soit autant de bonnes occasions de revenir sur les histoires entrepreneuriales qui démontrent la pérennité du modèle et sa capacité à s'adapter aux changements. Focus sur Interpretis, Altaïr, Régate et TMP.

Régate & Régabât : une autre manière d'entreprendre en Coopérative d'Activités et d'Emploi



Créée en 1999 à Castres, Régate accompagne les entrepreneurs locaux dans le lancement et le développement de leur activité, et les héberge juridiquement et comptablement. Régate leur assure également un statut d'entrepreneur-salarié en CDI qui sécurise le parcours de l'entrepreneur. À l'issue de la phase d'accompagnement de 2 ans, certains deviendront associés de la structure, s'ils le souhaitent et remplissent des critères de pérennité de leur activité et d'attachement aux valeurs coopératives.

La Coopérative d'Activités et d'Emploi permet ainsi à de futur-es entrepreneur-es d'entreprendre différemment via l'entreprise partagée, véritable alternative à l'auto-entrepreneuriat et au portage salarial.

Aujourd'hui, la coopérative offre un espace d'innovation sociale et économique à des personnes qui, au-delà de l'exercice de leur profession conçoivent une nouvelle relation au travail :

- En tissant la démocratie entre les associés,
- En mutualisant les espaces de travail, la trésorerie et la formation,
- En soutenant les échanges de savoir et de services, et en encourageant les pratiques de citoyenneté et de responsabilité.

Régate a également une permanence à Albi, et est la première CAE à avoir obtenu dès 2012, la norme AFAQ – Responsabilité Sociétale des Entreprises. Forte d'une grande diversité dans les 70 métiers qu'elle représente, Régate a dupliqué en 2007 son modèle d'entrepreneuriat au secteur du bâtiment en créant Régabât, s'adressant à 50 métiers comme les maçons, menuisiers, plombiers, électriciens...

« À l'écoute d'un désir d'entreprendre, Régate et Régabât proposent un dispositif durable pour favoriser la création d'emploi. Elles encadrent une démarche individuelle dans un cadre collectif qui lui permet de grandir et de se pérenniser, avec une finalité sociale par :

- La valorisation de l'humain et non du capital,
- La lutte contre l'exclusion,
- La valorisation du territoire et d'emplois durables.

Chaque année, près de 150 entrepreneurs sont accompagnés par les équipes d'appui des 2 CAE. Leur objectif est de permettre à ces personnes d'acquérir leur autonomie économique et sociale, et pour y arriver, de leur faciliter l'accès à l'information si complexe sur la création d'entreprise.

En 20 ans, les coopératives Régate et Régabât ont accompagné plus de 2500 entrepreneurs, dont la création de plus de 700 entreprises.



Parmi les principes qui animent notre mission au quotidien, on retrouve bien entendu les valeurs de solidarité, de participation et de citoyenneté mais aussi de responsabilité et de réalité économique.

Entreprendre collectivement à Régate, c'est vouloir travailler autrement. C'est créer une forme de travail où tous les entrepreneur-es salariés exercent des activités différentes et participent à une alternative sociale et économique.

À l'occasion de nos 20 ans, nous envisageons de développer les branches sectorielles et de passer ainsi de 120 à 250 métiers divers tels que l'agricole, la culture, le bien-être, les services à la personne et les services de proximité.

Nous travaillons aussi à créer un nouveau canevas permettant à des porteurs de projet qui n'arrivent pas à faire émerger leur activité de bénéficier d'une structure

entrepreneuriale adaptée. Le monde change. Il faut changer avec lui, s'adapter. Notre société actuelle ouvre une autoroute pour les coopératives d'entrepreneurs. Il faut juste que nous soyons mieux connus et mieux compris. »

Raconte Félicie Domène, gérante de Régate & Régabât et lauréate du Trophée de l'Entrepreneuriat au Féminin dans la catégorie ESS.

Nous vous donnons rendez-vous le vendredi 29 novembre prochain à Castres : Régate vous ouvre ses portes à l'occasion de ses 20 ans et toute l'équipe sera ravie de vous recevoir. Afin de nous aider à tout organiser au mieux, merci de nous faire part de votre venue par téléphone au 05 63 62 82 84 ou par mail : info@caetarn.fr

Les avantages à entreprendre en CAE* :

- **Ne pas être isolé** : les entrepreneurs sont accompagnés par l'équipe qui anime la CAE et s'épaulent les uns les autres, au travers d'apprentissages mutuels ; ils bénéficient ainsi de conseils de professionnels adaptés et d'importants effets réseau ;
- **Pouvoir se concentrer sur la commercialisation de ses produits ou services** : tous les aspects administratifs, comptables, fiscaux, assurantiels ou juridiques de l'activité sont mutualisés à échelle de la coopérative ;
- **Sécuriser la démarche entrepreneuriale** : le cadre du salariat en CDI permet de développer son activité à son rythme, en toute sécurité, sans perdre d'éventuels droits sociaux et en lissant ses revenus et ses charges dans le temps ;
- **Autoriser la multi-activités** : les chiffres d'affaires tirés de deux ou trois savoir-faire différents peuvent se cumuler et contribuer à la création durable de l'emploi salarié de l'entrepreneur ;
- **Se procurer une couverture sociale protectrice** : sur son chiffre d'affaires, l'entrepreneur finance sa propre protection sociale (retraite, maladie, chômage...) à hauteur de celle de tout autre emploi salarié ;
- **Mutualiser certaines charges** : le projet d'entrepreneuriat collectif permet de mutualiser les efforts et certaines charges (comptabilité, expertise juridique, démarches administratives, protection assurantielle de l'activité, etc.) ;
- **Favoriser des collaborations professionnelles souples et des fonctionnements de réseaux** : les sous-traitances réciproques ou les collaborations, au sein d'une même entreprise juridique, sont rendues simples et souples, et permettent l'expansion des activités sans à-coups et sans risque.

Retrouvez toutes les informations sur le site www.entrecoop.fr